

(N° 109.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 12 MAI 1882.

---

### **Rapport de la Commission de l'Instruction publique, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits supplémentaires au Budget du Ministère de l'Instruction publique, pour l'exercice 1881.**

*(Voir les n<sup>os</sup> 83 et 145, session 1881-1882, de la Chambre des Représentants  
et 104, même session, du Sénat.)*

---

Présents : MM. D'ANDRIMONT, Président, PIGEOLET, LEIRENS, VERHEYDEN et  
CROCQ, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi qui nous est soumis a pour but d'allouer des crédits supplémentaires s'élevant à fr. 54,667-75, à rattacher au Budget de 1881, ainsi qu'un crédit spécial de 44,000 francs. Ce dernier est destiné à la construction et à l'ameublement de sections préparatoires d'écoles moyennes. Le premier se compose de plusieurs articles qui nous ont paru parfaitement justifiés.

Votre Commission, Messieurs, vous propose l'adoption du Projet de Loi.

*Le Rapporteur,*  
CROCQ.

*Le Président,*  
J. D'ANDRIMONT.